

REGLEMENT

Le 30 janvier 2014

ART I : ORGANISATION

Edition : 2^{ème} édition organisée par le RAID 45 de Montargis (45)

Nom du Raid : 11^{ème} RAID DES SAMU et des URGENCES de France

Dates : Vendredi 30 et samedi 31 mai 2014, avec accueil des concurrents le jeudi 29 mai 2014 pour les formalités administratives et la vérification du matériel obligatoire (Cf. art. VIII.2).

Localisation générale : MONTARGIS et ses environs (LOIRET – 45)

Définition :

Défi sportif d'endurance en orientation sur deux jours en étapes par équipe de 2 avec 1 assistant/remplaçant, en autosuffisance, ouvert aux personnes âgées de plus de 18 ans, dont 1 au moins travaillant dans les services d'urgences de SAMU et de SMUR. Les remplacements pourront s'effectuer à chaque début d'épreuve. Certaines épreuves pourront se dérouler à 3.

Distance :

Le RAID des SAMU Urgences enchaîne les épreuves de : trail, VTT, canoë, course d'orientation aux scores sur carte IOF, run n'bike sur carte IGN ou CO, passage équipé de cordes et diverses épreuves surprises dévoilées aux concurrents le jour de l'épreuve à proprement parlée.

Equipement : cf. Art VIII.2

ART II : CONDITIONS GENERALES

Le RAID des SAMU Urgences se déroule en conformité avec le présent règlement et dans le respect des règles visant à la protection de l'environnement des régions traversées. Ce règlement pourra être complété et les équipes inscrites en seront informées.

Les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement par le seul fait de leur inscription. Ils acceptent l'exploitation par l'organisateur, RAID45, des images et des photos faites sur l'opération. Ils affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de disciplines sportives en milieu naturel, telles qu'elles sont proposées dans le cadre d'une épreuve du RAID des SAMU et des Urgences.

ART III : PROGRAMME GENERAL DES EPREUVES

1) Jour 1

- Trail
- VTT
- Course d'orientation
- Epreuve surprise

2) Soir 1

- Epreuve surprise lors du repas (Pas d'épreuve physique)

3) Jour 2

- VTT
- Course d'orientation
- Trail
- Run n'Bike
- Epreuve surprise

ART IV : EQUIPES

1) Généralités

Composition :

2 personnes avec 1 assistant/Remplaçant ayant le permis de conduire.

Catégories :

Hommes, féminine et mixte [au moins une femme dans l'équipe].

Chef d'équipe :

Responsable d'équipe, de sa constitution et des relations organisation / équipe.

Organisation interne :

Auto gérance.

2) Attestation d'aptitude sportive

Les concurrents doivent fournir à l'organisation une attestation de non contre-indication à la pratique sportive en compétition pour les épreuves du RAID des SAMU et des Urgences ou à contrario une photocopie de leur licence sportive.

3) Assurances

Les concurrents doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile et d'une assurance individuelle accident, garantissant les risques inhérents à leur participation aux épreuves du RAID des SAMU et des Urgences. Une copie devra être fournie à l'organisateur.

4) Identification

Les concurrents doivent être en mesure de justifier de leur identité à n'importe quel moment de la course, l'organisation se réservant le droit d'effectuer des contrôles d'identité sur le parcours.

ART V : ASSISTANCE et SECURITE

1) Assistance médicale

Une équipe médicale est mobilisée pendant toute la durée de l'épreuve. Le médecin présent sur le RAID des SAMU et des Urgences est habilité à mettre hors course un concurrent qu'il juge inapte à débiter ou poursuivre l'épreuve sur le plan médical.

2) Localisation et matérialisation des aires d'assistance

L'organisation mettra en place des postes de ravitaillements à l'arrivée de certaines épreuves. Ils seront matérialisés de façon évidente et apparente. Le temps passé au ravitaillement ne pourra pas être déduit, sauf avis contraire de l'organisateur dans l'enchaînement de certaines épreuves.

3) Equipe

Chaque équipe est entièrement responsable de son matériel déposé sur l'aire d'assistance exception faite des VTT sur les aires prévues.

4) Assistance extérieure

Toute assistance, autre que médicale, portée à une équipe en dehors de l'aire d'assistance, entraînera la disqualification de cette équipe.

5) Sécurité

La sécurité active du RAID des SAMU et des Urgences est assurée par :

- La direction du RAID des SAMU et des Urgences.
- Une équipe de baliseurs.
- Une équipe médicale SMUR avec des secouristes.

Sur l'ensemble du parcours emprunté, les concurrents devront respecter :

- Le code de la route, y compris en présence de signaleurs.
- Les promeneurs qu'ils pourraient rencontrer. Tout dépassement ou croisement devra être opéré en toute sécurité et avec courtoisie.
- les consignes de sécurité données par un membre de l'organisation lors du briefing, pendant la course.
- Le Road Book fourni lors du briefing.
- La signalisation mise en place par l'organisation.
- les autres concurrents et les membres de l'organisation.
- Le matériel fourni par l'organisation (dossards, carton de pointage, etc..).

ART VI : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

1) Parcours

Parcours dévoilés avant chaque étape.

2) Temps de Course

Il sera calculé entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée à l'aide de chronomètre unique à chaque point de passage. Il est à noter qu'une épreuve surprise non chronométrée se déroulera avant l'arrêt du chronométrage. Ce temps sera déduit avant l'établissement des classements.

Temps max : temps au-delà duquel les équipes ne peuvent plus concourir dans l'épreuve où elles se trouvent. Elles pourront alors poursuivre l'épreuve en rejoignant l'étape suivante moyennant une pénalité prédéfinie pour chaque étape.

Temps HC : temps au-delà duquel les équipes sont mises hors course.

3) Briefings

Un briefing de présentation de chaque étape aura lieu une demi-heure avant chaque journée. Le chef d'équipe devra y participer. Un exemplaire des documents utiles pour l'étape sera fourni à chaque équipe et commenté lors du briefing. Un respect des horaires vous est recommandé.

4) Départs

Différentes formules peuvent être utilisées (départ groupé, par équipes, à l'inverse du classement, par tirage au sort...), le choix revient à l'organisation.

Le départ sera refusé aux équipes qui ne portent pas le dossard fourni par l'organisation. Le dossard doit être visible : il est interdit de le recouvrir sous peine de pénalités.

5) Contrôles de Passage (CP)

Des Contrôles de Passage sont mis en place sur le parcours. Chaque CP manqué sur une section entraîne l'annulation de la section entière pour l'équipe, à l'exception des sections d'Orientation pour lesquelles 1/2 heure de pénalité sera appliquée par CP manqué.

Les équipes doivent se présenter au complet et groupées à chaque CP et sont responsables de leurs cartons de pointage et de leur carte.

Aucune réclamation ne sera admise en cas d'oubli de pointage ou de perte du carton de pointage sauf si l'organisation est en mesure de confirmer le passage de l'équipe après analyse des feuilles des contrôleurs.

La personne portant le carton de pointage doit le poinçonner.

6) Disciplines sportives

- Parcours orientation.
- Parcours VTT.
- Run and bike.
- Epreuves surprises.

7) Itinéraire

Les concurrents ont l'obligation de suivre les itinéraires tracés sur les cartes ou fléchés sur le terrain, sous peine de mise hors course. Des CP sauvages seront mis en place le long du parcours non mentionnés sur la carte.

L'itinéraire pourra être modifié pour des raisons météorologiques ou d'organisation, même en cours de course. Ces modifications seront prises en compte pour le résultat de l'épreuve.

Le fléchage ne dispense pas de regarder la carte. Aucune réclamation ne pourra être admise concernant le fléchage.

ART VII : CHRONOMETRAGE et CLASSEMENTS

1) Chronométrage

Les temps sont chronométrés en heures, minutes, secondes..

Le temps de l'équipe est le temps du concurrent le plus lent de cette équipe, majoré des pénalisations éventuelles.

Certaines balises optionnelles sur le parcours permettront aux équipes de déduire des minutes sur le temps final.

Le temps de changement de matériel ainsi que certains ravitaillements font partie intégrante du chronomètre.

2) Classement

Trois classements seront établis :

- Classement général
- Catégorie mixte
- Catégorie féminine

3) Remise des prix

Attribution des récompenses : aux 3 premiers de chaque catégorie.
Pour tous les concurrents : Un lot de participation.

4) Réclamations

Seules les réclamations écrites et signées par le chef d'équipe, remises au PC Course sont prises en compte. Le temps maximum de réclamation est de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Le Jury de Course statuera sur les réclamations.

La composition du Jury :

- Le Directeur de Course
- Le Responsable Chronométrage/Inscription
- Le représentant officiel du RAID des SAMU Urgences
- Un concurrent volontaire ou tiré au sort avant le début des épreuves

ART VIII : EQUIPEMENT

1) Tenue de course

Les concurrents d'une même équipe doivent si possible courir dans une tenue uniforme et porter obligatoirement le dossard de la course toujours bien visible.

2) Matériel obligatoire

Sur chaque road-book figure le matériel obligatoire à emmener pour la section. À tout moment, cet équipement obligatoire peut être vérifié. Une équipe se verra refuser le départ si cet équipement n'est pas complet :

- Par équipe :

- 1 boussole ou montre boussole
- 1 couverture de survie
- 1 trousse de premiers secours
- 1 téléphone portable (1 porte-carte étanche, un sifflet)

- Par équipier en course :

- 1 VTT
- 1 casque VTT à coque dure homologué "C.E"
- matériel de réparation pour les sections VTT (1 gourde, lampe frontale).

Ce matériel sera vérifié par l'organisation lors de l'enregistrement des équipes le jeudi, à l'exception du VTT et du matériel de navigation.

3) Matériel fourni par l'organisation

- **Pour la navigation** : Embarcation, gilet et pagaie.
- **Pour l'orientation** : Road-book, cartes.
- **Pour l'épreuve** : Dossards, cartons
- **Pour le véhicule d'assistance** : 1 macaron RAID45 et 1 affiche RAID45.

4) Matériel Interdit

- **GPS et toute application sur SMARTPHONE facilitant l'orientation (sauf autorisation expresse de l'organisateur)**

5) Remplaçant/Assistance

1 seul véhicule d'assistance par équipe est autorisé. Seuls les véhicules d'assistance inscrits auprès de l'organisation avec le macaron d'identification RAID 45 fourni seront autorisés à pénétrer dans les zones d'assistance. Le véhicule d'assistance doit être capable de transporter les équipiers et le matériel de l'équipe.

ART IX : FORFAIT

Les déclarations de forfait doivent être exprimées à l'organisation.

Tout forfait exprimé 15 jours avant la course entraînera le remboursement des droits versés avec une retenue de 15€ par équipe pour les frais de dossiers.

Pour tout forfait exprimé moins de 15 jours avant la course, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisation.

ART X : ENVIRONNEMENT

Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement traversé (vignes, vergers, cultures, forêts...), à ne pas pénétrer dans les zones interdites matérialisées sur les cartes par des zones hachurées en rouge, et à ne laisser aucun débris dans la nature sous peine de mise hors course.

Tout franchissement de zone de culture devra être opéré en suivant la périphérie de cette dernière ou les pistes d'exploitation. Le non-respect de cette consigne pourra aller jusqu'à la mise hors course de l'équipe.

ART XI : PENALITES et ABANDONS

1) Pénalités

- **Dossard non-visible et non identification du véhicule d'assistance** : 15 minutes.
- **Pointage non groupé** : 15 minutes.
- **Perte de dossard** : 1/2 heure.
- **Casque VTT manquant** : disqualification.
- **Gilet de sauvetage manquant** : disqualification
- **Couverture de survie manquante** : 1 heure.
- **Autre matériel manquant** : 15 minutes.
- **CP en Parcours Orientation manqué** : 1/2 heure par CP
- **Perte du carton de pointage** : cf. art VI.5 et temps des plus lents.
- **Abandon de débris** : mise hors course.
- **Non-respect des consignes de sécurité** : mise hors course.
- **Assistance portée en l'équipe en dehors de l'aire d'assistance autorisée** : mise hors course.
- **Infraction sur l'identité** : mise hors course.
- **La consommation d'alcool, de stupéfiants ou de produits dopants, est strictement interdite** : mise hors course.
- **Temps max** : temps le plus élevé, en cas d'égalité entre équipe, l'équipe n'ayant pas participé à toutes les épreuves sera classée derrière.

2) Abandons

Tout abandon d'un coéquipier, volontaire ou survenant à la suite d'une blessure, autorise l'équipe à continuer mais ne concoure plus au classement général.

Tout concurrent abandonnant ne devra pas rester seul : l'équipe doit rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours.

Le non-respect de cette clause, qui impliquerait la non-assistance à personne en danger et/ou entraînerait des recherches inutiles, est sanctionné par le refus irrévocable d'engagement de l'équipe sur une autre édition de la course.

Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation afin d'éviter la mise en œuvre précipitée des services de secours (gendarmerie - pompiers).

ART XII : PROMOTION et MEDIAS

1) Publicité

Chaque concurrent s'engage à porter visiblement le dossard sur lequel figure le numéro d'équipe et les partenaires officiels du raid ainsi que le macaron RAID 45 et l'affiche RAID 45 sur le véhicule d'assistance.

2) Média

Les compétiteurs acceptent la diffusion et la publication de tout document photo, vidéo ou audio réalisé durant le RAID des SAMU et des Urgences.

ART XIII : DROITS D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

1) Dossier d'inscription

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports pratiqués en compétition daté de moins d'un an ou une licence sportive en cours de validité (photocopie).
- Assurance responsabilité civile.
- Photocopie du passeport ou de la carte d'identité.

2) Droits d'engagement

Forfait :

- 300€ par équipe (80€ par accompagnant)

2014 Tous les paiements devront être effectués par chèque bancaire à l'ordre d'ARMU Raid des SAMU et des Urgences.

Ils comprennent :

- L'inscription au RAID des SAMU et des Urgences.
- Une partie du matériel (cf. Article VIII.3 - Matériel fourni par l'organisation).
- La sécurité et l'encadrement pendant l'épreuve.
- Dîner du jeudi 29 mai 2014, petit déjeuner et dîner du vendredi 30 mai, des petits déjeuners du samedi 31 mai et du dimanche 01^{er} juin 2014.
- Soirée de clôture du samedi 31 mai 2014.
- Hébergement.

ART XIV : MODIFICATIONS DU PRESENT REGLEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction des autorisations qui lui auront été données, de conditions climatiques particulières, d'adaptation du parcours ou des règles de chronométrage.

Elle informera les participants de ces modifications par message ou courrier dans le cas de modifications majeures.

Le dernier règlement en vigueur sera disponible sur les zones d'accueil des compétiteurs lors du retrait des dossards.

ART XV : EMARGEMENT DU REGLEMENT

Les différents membres de l'équipe reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.

Le capitaine

L'équipier

L'assistant